



ÉCOSYSTÈMES ET POLLUTION ENQUÊTE

## Accès à l'eau en Bretagne : les travers du porc

Alors que la péninsule, toujours confrontée aux pollutions de son littoral, sort d'une crise de l'eau potable sans précédent, le préfet du Finistère se prononcera dans quelques jours sur la demande d'agrandissement d'une des plus grandes porcheries de France, à Landunvez.

Kristen Falc'hon et Inès Léraud

4 novembre 2022 à 12h49

---

**E**n juillet, le média breton Splann ! publiait une enquête sur l'agrandissement contesté de la mégaporcherie Avel Vor à Landunvez (Finistère), qui produit 27 000 porcs chaque année, notamment destinés à l'export. À la tête de l'entreprise se trouve l'incontournable Philippe Bizien, également président du groupe porcin Evel'Up (quatre millions de porcs par an) et président de la société de construction d'unités de méthanisation Evalor.

Retoquée par la justice administrative à deux reprises, en 2019 et 2021, en raison de ses impacts sur l'environnement, l'extension de la porcherie, déjà réalisée, n'est légale que grâce à des autorisations provisoires délivrées par le préfet du Finistère, Philippe Mahé.

En mai, une enquête publique biaisée, qui s'est conclue par un avis favorable à la porcherie, a ouvert la voie à une régularisation définitive d'Avel Vor par l'État. Vendredi 4 novembre, le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst) du Finistère, dont la composition est favorable à Philippe Bizien, s'est lui aussi, selon nos informations, prononcé en faveur de l'extension, par quinze votes pour et trois contre.

À l'heure où l'urgence serait de faire évoluer les pratiques agricoles vers plus de sobriété, notamment après les épisodes de crise de l'eau potable cet été en Bretagne, la décision du préfet, qui sera connue dans quelques jours, revêt un caractère hautement symbolique pour l'avenir de la région.



Les installations d'Avel Vor, à Landunvez, vues du ciel, en octobre 2018. © Photo Greenpeace

## Les goélands, surprenants boucs émissaires

Fin octobre, des opposants à la mégaporcherie ont annoncé porter une plainte collective contre X pour « infraction aux règles de l'environnement et mise en danger de la vie d'autrui ». Selon eux, l'agrandissement incessant des élevages bretons conduit à des conflits d'usage de l'eau, dont Avel Vor est l'un des exemples les plus éclatants.

Landunvez dispose de trois belles plages alimentées par des rivières traversant des terres sur lesquelles est épandu le lisier provenant d'Avel Vor. Parmi elles, la plage du Château est interdite à la baignade de façon permanente depuis 2019 pour raison sanitaire, quand celles de Gwisselier et de Penfoul font l'objet d'arrêtés d'interdiction temporaire en raison de concentrations trop importantes en bactéries fécales, notamment *Escherichia coli* (*E. coli*).

Le 10 août, le quotidien régional *Le Télégramme* a émis l'hypothèse que l'origine de la contamination de la plage du Château soit les fientes d'oiseaux marins, en s'appuyant sur une étude de la mairie de Landunvez menée en partenariat avec la communauté de communes du Pays d'Iroise.

« *On utilise ce genre d'arguments pour faire diversion, réagit Thierry Burlot, ex-vice-président (PS puis LREM) du conseil régional à l'environnement et président du comité de bassin Loire-Bretagne. On sait aujourd'hui que les pollutions bactériennes du littoral proviennent à 50 % de l'agriculture et à 50 % des systèmes d'assainissement des communes qui rejettent des eaux résiduaires. La pollution par les fientes d'oiseaux sauvages est marginale* », ajoute-t-il.

L'étude menée par la mairie consiste en une recherche de marqueurs génétiques dans les eaux de baignade. Elle s'appuie sur un outil développé par des chercheurs de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), dont Michèle Gourmelon. Celle-ci ne connaît pas la situation de Landunvez, mais précise que son

protocole « *a ses limites* ».

Par exemple, explique-t-elle, « *si on trouve un marqueur génétique "oiseaux de mer", ça veut dire qu'il y a une trace, mais pas plus. D'autres sources plus lointaines, plus en amont du bassin versant, peuvent impacter la zone littorale. Il est donc préférable d'effectuer des recherches au plus près des sources de pollution et aussi lorsque c'est très contaminé, c'est-à-dire généralement quand il pleut et que les terres viennent d'être lessivées* ».

Autrement dit, identifier la présence d'oiseaux sauvages dans les eaux littorales ne veut en aucun cas dire qu'ils constituent la source principale de la contamination. Sollicité à ce sujet, le maire de Landunvez, Christophe Colin, répond que son équipe a fait « *des visites de terrain afin d'essayer de déterminer de visu les origines potentielles de pollution* ». Mais il le reconnaît : « *Aucun organisme ne nous a aidés à interpréter ces résultats d'analyse qui nous semblent suffisamment explicites.* »

Quant à Philippe Bizien, il met en avant l'absence de traces de bactéries d'origine porcine dans ces analyses pour souligner la bonne tenue de son exploitation.

## Les analyses contradictoires d'un riverain

Pourtant, des prélèvements effectués par un habitant, Fabrice Hamon, sur le Foul - le cours d'eau qui coule le long d'Avel Vor avant d'alimenter la plage de Penfoul - disent tout autre chose. « *Souvent, je constate que l'eau du Foul est trouble et sent mauvais. J'alerte régulièrement la mairie depuis quinze ans mais rien ne s'est jamais passé* », explique-t-il.

Il poursuit : « *Cet été, il y a eu un épisode pluvieux avec des odeurs catastrophiques. Alors j'ai décidé de mener mes propres analyses pour en avoir le cœur net.* » Ces prélèvements, financés sur ses deniers, révèlent des taux d'E. Coli toujours élevés allant, après les fortes pluies du 16 août, jusqu'à 231 630 unités par 100 ml, soit plus de 100 fois le seuil d'interdiction de la baignade.



### RAPPORT D'ESSAIS n° 22081707414601

Edition n°1 du 19/08/2022

Page : 2/2



Liste des sites et portées disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr) :  
B : 1-7014  
O : 1-1828  
C : 1-7017  
F : 1-7016  
P : 1-7015

Point de prélèvement : *Le Foul / Landunvez*

Type de prélèvement : *Ponctuel*

Nature de l'échantillon : *Eau de surface*

Date de prélèvement : *16/08/2022 à 20:30*

Ech 1 : N.T 050237 - 3

Date de début d'analyse : 17/08/2022

Paramètres	Méthodes	Normes	Résultats	Unités	LQ
ANALYSES BACTERIOLOGIQUES					
☐ Escherichia coli	B	npp	NF EN ISO 9308-3	231 630	npp/100ml
					38

Référence et limites de qualité issues:

#### Commentaire :

Les rapports d'analyses fournis par le laboratoire Laboceà à Fabrice Hamon révèlent des taux d'E. Coli plus de 100 fois le seuil d'interdiction de la baignade.  
© Document remis

Le marquage met en évidence la piste porcine : cette pollution a donc pour origine un rejet récent de lisier de porc.

Préleveur :

29840 LANDUNVEZ

Point de prélèvement : [Le Foul / Landunvez](#)Type de prélèvement : [Ponctuel](#)Nature de l'échantillon : [Eau de surface](#)Date de prélèvement : [16/08/2022 à 17:30](#)

Ech 1 : N.T 050238 - 2

Date de début d'analyse : 17/08/2022

Paramètres	Méthodes		Normes	Résultats	Unités	LQ
<b>MARQUEURS</b>						
Marqueur Général	B	PCR	Méthode interne	<b>N/A</b>	Log10 UG/100 mL	
Marqueur Humains	B	PCR	Méthode interne	<b>Suspecté (&lt;3.5)</b>	Log10 UG/100 mL	
Marqueur Ruminants	B	PCR	Méthode interne	<b>Suspecté (&lt;2.5)</b>	Log10 UG/100 mL	
Marqueur Porcins	B	PCR	Méthode interne	<b>Confirmé (3.3)</b>	Log10 UG/100 mL	
Marqueur Oiseaux de mer	B	PCR	Méthode interne	<b>N/A</b>	Log10 UG/100 mL	
Marqueur Equins	B	PCR	Méthode interne	<b>Non détecté</b>	Log10 UG/100 mL	
Marqueur Canins	B	PCR	Méthode interne	<b>N/A</b>	Log10 UG/100 mL	
Marqueur Volailles	B	PCR	Méthode interne	<b>N/A</b>	Log10 UG/100 mL	
Marqueur ragondins/rats musqués	B	PCR	Méthode interne	<b>N/A</b>	Log10 UG/100 mL	
Marqueur Pigeons	B	PCR	Méthode interne	<b>N/A</b>	Log10 UG/100 mL	

Les marqueurs porcins sont bien présents dans les rapports d'analyses menés par Fabrice Hamon. © Document remis

« À la mairie on me dit : *il n'y a pas de problème, il ne faut pas confondre eaux de surface et eaux de baignade.* » Or les prélèvements ont été effectués à moins de 100 mètres de la plage où débouche le cours d'eau. Et le 16 août, au moment où ce riverain réalisait le prélèvement qui allait révéler le taux délirant d'*E. Coli*, le soleil était revenu et de nombreuses personnes se baignaient dans la mer, mais aussi dans l'estuaire où le Foul forme un bassin idéal pour les enfants, comme en témoignent des photographies prises par Fabrice Hamon.



Baigneurs dans l'estuaire et dans la mer le 16 août, au moment des prélèvements réalisés par Fabrice Hamon. © Photo beautiFOUL

Le Syndicat des eaux du Bas-Léon (SEBL) réalise une surveillance bactériologique du Foul depuis 2017. Le point de prélèvement est situé quelques mètres en amont de celui choisi par Fabrice Hamon. « *Ces mesures sont censées être publiques, mais ne sont publiées nulle part* », dénonce cet actuaire de métier.

Contacté par Mediapart, le vice-président du SEBL chargé des milieux aquatiques, Christophe Bèle, avoue « *découvrir le dossier* » puisqu'il a pris ses fonctions « *seulement en 2020* ». Sur la non-publication des données, il assure qu'il rencontrera Fabrice Hamon prochainement.

Néanmoins, l'élu souligne que l'étude en cours pointe *a priori* « *la prédominance des pollutions humaines et donc des stations d'assainissement pas aux normes* ». En attendant, seule la version « oiseaux sauvages » a été rendue publique par les autorités locales.

### Baignade en eaux troubles

Il faut dire que le SEBL semble acquis à la filière porcine. Christophe Bèle, par ailleurs maire de Kernouës, a été directeur général d'Evel'Up (le groupe porcine présidé par Philippe Bizien) jusqu'en 2014 et a aussi présidé Compofertil, filiale à 100 % d'Evalor (la société d'unités de méthanisation présidée par Philippe Bizien).

Sa présidente Marguerite Lamour, maire de Ploudalmézeau, est un soutien historique du secteur porcine et son vice-président Gilles Mounier, maire de Saint-Renan, a été cadre d'Evel'Up, tandis que son épouse y est toujours chargée de la communication.

« *Les instances démocratiques, notamment celles qui gèrent l'eau et l'environnement, sont noyautées par le lobby porcine*, constate, sidérée, Armelle Jaouen, conseillère communautaire de Pays d'Iroise Communauté. *Par*

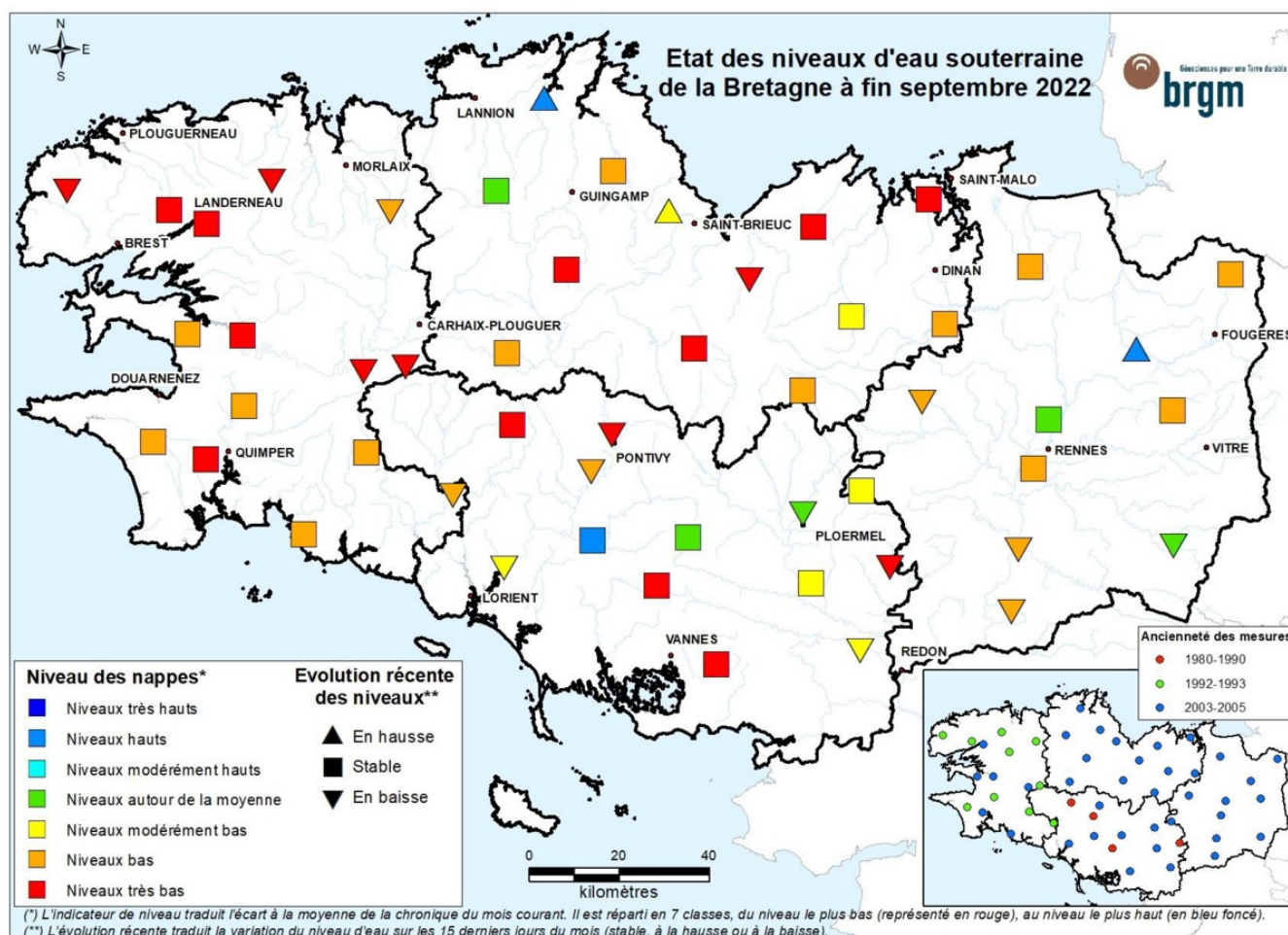
exemple, Gilles Mounier est aussi vice-président du conseil départemental du Finistère, vice-président de Pays d'Iroise Communauté, vice-président de la commission locale de l'eau, membre de la commission qui nomme les commissaires-enquêteurs [notamment Jacques Soubigou, le commissaire ayant mené une enquête biaisée favorable à Avel Vor – ndlr] et membre du Coderst du Finistère [lequel a donné vendredi 4 novembre un avis favorable à l'extension d'Avel Vor – ndlr]. »

Selon nos informations, Gilles Mounier ne s'est pas retiré du vote du Coderst de ce vendredi 4 novembre, alors que sa déclaration d'intérêts auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique indique pourtant des liens avec la coopérative Evel'Up de Philippe Bizien.

Armelle Jaouen, institutrice de 49 ans, a souhaité s'engager en politique locale pour y contrer cette surreprésentation des dirigeants et ex-dirigeants agro-industriels. Une question vitale selon elle, car les facilités obtenues par la filière porcine auprès des pouvoirs publics menacent la santé des habitants ainsi que leur accès à l'eau potable.

En effet, cet été 2022, la Bretagne, comme le reste de la France, a eu très chaud. Les alertes émises par les représentants de l'État dans la région donnent une idée de la gravité de la situation : le 26 septembre, la préfecture des Côtes-d'Armor pointait « un risque sérieux de rupture de l'alimentation en eau potable » et une réserve en eau de « 30 à 35 jours ».

Dans les départements voisins, la situation est aussi alarmante. Dans son bulletin d'octobre, le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) indique que plus de 70 % des nappes souterraines observées en Bretagne ont atteint un niveau critique (100 % dans le Finistère).



© Infographie Bureau de recherches géologiques et minières

Une situation inédite pour la région, qui pourrait se reproduire. Mais les étés caniculaires ne sont pas les seuls

responsables de cette situation extrême.

## Les élevages intensifs, un système profondément aquavore

L'exemple de la commune de Landunvez montre les conséquences d'une grande concentration d'animaux sur la ressource en eau disponible. Dans son étude d'impact, réalisée pour la régularisation de l'exploitation, le propriétaire d'Avel Vor déclare consommer annuellement 27 400 m<sup>3</sup> d'eau pour l'ensemble de sa porcherie, soit l'équivalent de la consommation d'une commune de 500 habitants.

Ce chiffre, avancé par l'éleveur lui-même, est vraisemblablement sous-évalué. Car si l'on se fie aux études de l'Institut du porc, la consommation annuelle d'Avel Vor serait plutôt de l'ordre de 40 000 m<sup>3</sup> par an.

Comme beaucoup d'exploitations agricoles, le site contesté n'est pas alimenté uniquement par le réseau collectif mais aussi par des forages privés. Malgré tout, selon un récent rapport de Pays d'Iroise Communauté, Avel Vor est l'un des plus gros consommateurs d'eau du réseau collectif du territoire, avec plus de 6 300 m<sup>3</sup> puisés chaque année. Une eau obtenue à moindres frais - 1,50 euro le m<sup>3</sup> au lieu de 3,50 euros pour les particuliers - grâce à la réduction accordée par la collectivité aux gros consommateurs.

Tableau 11 : Liste des gros consommateurs (>1000 m<sup>3</sup>/an) alimentés par la CCPI et l'ASL

Commune	Nom rue	Nom abonné	usage	activité	conso 2018	conso 2019
BRELES	KERGLASTRE	GAEC BEGOC	agricole	culture et élevage associés	3198	2477
BRELES	KEROULAS	SALIOU ALBERT	agricole	culture et élevage associés	1231	1924
BRELES	MEZ YAR	COMMUNAUTE PAYS IROIS	collectivité	NC	1996	1070
BRELES	LANNAMBROAS	FOREST JEAN MARC	agricole	élevage de vaches laitières	1476	1706
LANDUNVEZ	KERGUERIOC	EARL JAOUEN	agricole	élevage de vaches laitières	2361	1896
LANDUNVEZ	KERVIZINIC	SARL AVEL VOR	agricole	élevage de porcs	5871	6309
LANDUNVEZ	PORT ARGENTON	MAIRIE DE LANDUNVEZ	collectivité	NC	1173	1085
LANILDUT	KERSTRAT	QUEMENEUR BERNARD	agricole	élevage de porcs	3142	3129
LANRIVOARE	TREZEGUER	EARL DE TREZEGUER	agricole	élevage de vaches laitières	3550	3770
LANRIVOARE	BERTIES	GAEC DE BERTIES	agricole	élevage de vaches laitières	3672	3956
LANRIVOARE	PEN AN DREFF	GAEC LE RU	agricole	culture et élevage associés	3799	3489
LANRIVOARE	TREZEGUER	GAEC PERROT	agricole	élevage de vaches laitières	1039	1108
LANRIVOARE	KERGOULOUARN	GAEC QUEMENEUR	agricole	élevage de vaches laitières	3079	3080
LANRIVOARE	LE CAMP	GAEC SERRES HORTICOLES DE L IROISE	agricole	exploitation horticole	1892	2295
LANRIVOARE	KEREON	MONSIEUR CADALEN HUBERT	agricole	élevage de vaches laitières	2429	2548
LANRIVOARE	KENEVEZ	Monsieur RAGUENES NOEL	agricole	élevage de porcs	1477	1451
LANRIVOARE	PEN AN DREFF	SCEA CONQ	agricole	élevage de vaches laitières	2886	1918
LE CONQUET	KERMERGANT	EARL LAINE ROUZIC	agricole	élevage de porcs	3064	2120
LE CONQUET	ROUTE DE KERINGAR	KERNEIS FERNAND	agricole	élevage de porcs	2114	1971
LE CONQUET	KERMERGANT	GOURMELON BERNARD	agricole	culture et élevage associés	1181	1331
LE CONQUET	PARC DE BEAUSEJOUR	AMITIES D ARMOR	société, association et assimilés	hébergement / camping	1681	3038
LE CONQUET	RUE DU THEVEN	SARL FRENOT	société, association et assimilés	hébergement / camping	4724	3403
LOCMARIA PLOUZANE	KERLANNOU VRAS	GUENEUGUES	agricole	élevage de vaches laitières	4005	4102

La porcherie de Philippe Bizien est l'un des plus gros consommateurs d'eau de la Communauté de Commune du Pays d'Iroise, puisant directement sur le réseau plus de 6300 m<sup>3</sup> par an. © Capture d'écran

Le seul captage d'eau actuellement en service sur le secteur du chenal du Four, comprenant cinq communes dont Landunvez, est celui du Traon. Il a produit en 2019 90 075 m<sup>3</sup>, une quantité insuffisante pour satisfaire les besoins de ce secteur, l'obligeant à importer de l'eau en grande quantité depuis des réseaux voisins pour un total de 297 592 m<sup>3</sup> cette année-là.

Secteur Chenal du Four	2014	2015	2016	2017	2018	2019
production TRAON	70 831	54 710	130 217	112 732	81 121	90 075
<b>production totale (m3)</b>	<b>70 831</b>	<b>54 710</b>	<b>130 217</b>	<b>112 732</b>	<b>81 121</b>	<b>90 075</b>
import Brest Métropole (Kergroades)	295 484	293 867	239 158	278 905	314 648	<i>291 640</i>
import SEBL (Trémazan)	5 272	5 322	4 458	4 895	7 541	<i>5 952</i>
<b>import total (m3)</b>	<b>300 756</b>	<b>299 189</b>	<b>243 616</b>	<b>283 800</b>	<b>322 189</b>	<b>297 592</b>
<b>export total (m3)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
distribution	371 587	353 899	373 833	396 532	403 310	387 667
<b>consommation comptabilisée (m3)</b>	<b>311 203</b>	<b>306 243</b>	<b>319 712</b>	<b>330 741</b>	<b>320 236</b>	<b>322 472</b>
<b>nombre total d'abonnés</b>	<b>4 287</b>	<b>4 291</b>	<b>4 314</b>	<b>4 349</b>	<b>4 373</b>	<b>4 396</b>
<b>linéaire de réseau (m)</b>	<b>209 830</b>	<b>240 570</b>	<b>240 599</b>	<b>209 927</b>	<b>209 765</b>	<b>209 560</b>
consommation totale par abonné (m3)	72.6	71.4	74.1	76.0	73.2	73.4
consommation sans comptage (m3)	525	350	42	665	350	50
volume de service (m3)	3 930	6 100	6 050	5 620	6 430	6 160
volume consommé autorisé (m3)	315 658	312 693	325 804	337 026	327 016	328 682
<b>rendement de réseau (P104.3)</b>	<b>84.9%</b>	<b>88.4%</b>	<b>87.2%</b>	<b>85.0%</b>	<b>81.1%</b>	<b>84.8%</b>
volumes non facturés (m3)	60 384	47 656	54 121	65 791	83 074	65 195
pertes (m3)	55 929	41 206	48 029	59 506	76 294	58 985
<b>indice de pertes (m3/j/km)</b>	<b>0.73</b>	<b>0.47</b>	<b>0.55</b>	<b>0.78</b>	<b>1.00</b>	<b>0.77</b>

*En italique gris : estimation (donnée non fournie dans le RPQS 2019)*

Le secteur du Chenal du Four (comprenant cinq communes dont Landunvez) ne produit que le quart de l'eau qu'il consomme. Le reste étant importé des réseaux voisins. © Capture d'écran

Alors que cette ressource diminue, et que les besoins en eau potable des cheptels augmentent avec le changement climatique, les pouvoirs publics peuvent-ils continuer à soutenir la concentration des élevages ? En période de restriction, l'eau potable peut-elle servir à abreuver des élevages de porcs destinés en grande partie à l'export ?

## Un captage d'eau fermé devenu terre d'épandage pour Avel Vor

En 2002, le syndicat intercommunal des eaux du chenal du Four décidait de fermer un captage de Landunvez, produisant près de 50 000 m<sup>3</sup> d'eau par an mais jugé « *peu productif* » et « *trop proche d'habitations* » par son président Antoine Corolleur, maire de Plourin et éleveur de porcs, avec l'aval du maire de la commune d'alors, Jean-Michel Bizien... père du gérant d'Avel Vor.

Une ressource dorénavant difficilement réexploitable : ne bénéficiant plus du périmètre de protection qui s'applique aux captages d'eau potable, l'épandage de lisier et les traitements chimiques peuvent y être effectués depuis vingt ans en toute légalité. Parmi les bénéficiaires de cette fermeture, on trouve... Philippe Bizien, dont neuf parcelles d'épandage se trouvent sur l'ancien périmètre de protection du captage.

« *Dans la région, ce sont des dizaines, voire des centaines de captages qui ont été fermés depuis les années 1980, relève Thierry Burlot, président du comité de bassin Loire-Bretagne. Pour deux raisons : pour développer une agriculture sans contrainte ou parce que le captage, non protégé, était pollué.* » Des choix aux lourdes conséquences sur la quantité de ressources disponibles aujourd'hui.

## Pas de contrôle de l'impact de l'agriculture sur l'eau

Armelle Jaouen, en tant qu'élue communautaire, explique avoir déposé un amendement permettant à la collectivité de préempter et acheter les terres sur lesquelles se trouvent les captages d'eau potable, conformément à l'article L218-1 du code de l'urbanisme.

« *Le président de la communauté de communes a refusé de le soumettre au vote au motif que ça ferait disparaître les agriculteurs. En réalité ça n'empêcherait pas d'avoir de l'agriculture, ça permettrait juste de s'assurer que la ressource en eau est préservée !* »

La quasi-absence de contrôle des pratiques agricoles pose en effet un problème crucial, soulevé par Laurent Le Berre, délégué territorial d'Eau et rivières de Bretagne : « *Les structures polluantes type ICPE [installations*



classées pour l'environnement] sont censées s'auto-surveiller. Mais des éléments semblent par exemple indiquer que Philippe Bizien ment à l'administration. Alors, comment avoir confiance ? »

L'éleveur a en effet dit à la préfecture exploiter l'extension de sa porcherie en 2018, alors qu'il assure dans un courrier distribué aux habitants l'avoir mise en fonction un an plus tôt.

## Une nouvelle enquête publique pour un agrandissement, clos depuis 2017

**Tous les porcs d'Avel Vor étaient là depuis 2017**

Chaque évolution d'élevage est évidemment soumise à réglementation et c'est ainsi que le Préfet du Finistère a autorisé l'extension de 2016 via un arrêté du 1<sup>er</sup> avril. Seulement voilà, l'acte administratif a été attaqué (sans effet suspensif) par deux associations. La procédure a conduit à l'annulation de l'arrêté, motivée par un problème de forme. Le Préfet a cependant accordé une autorisation provisoire pour l'exploitation.

Une nouvelle procédure a donc démarré en 2019 : "Nous avons conforté le dossier avec des études réalisées par des cabinets indépendants et qui démontrent bien que rien ne justifierait de remettre en cause le projet. L'élevage répond à la réglementation en tous points." Une nouvelle enquête publique propose ainsi aux habitants la lecture des dossiers techniques. Suite à l'arrêté du préfet autorisant l'extension, les travaux ont été engagés en avril 2016 et

se sont terminés début 2017 : "L'enquête concerne ainsi une extension autorisée par l'arrêté d'avril 2016 et qui se trouve être effective. Le recul de ces cinq années d'exploitation montre d'ailleurs que rien de ce qui m'était reproché n'était fondé. Dans un contexte d'amélioration constante de la qualité des eaux sur Landunvez, les analyses de l'ARS\* ne montrent aucune détérioration qui pourrait être liée à l'extension. On m'a également accusé de construire une lagune et un chemin sur une zone humide. Eh bien NON, ce n'est pas le cas : il ne s'agit pas d'une zone humide et l'étude hydrologique réalisée par un cabinet indépendant le démontre. De même, NON, les canalisations qui participent à mon projet de réduction du trafic d'engins dans le bourg ne sont pas installées en zone humide. Les accusations arguant que ma lagune débordait avec des prétendues preuves par drones n'étaient pas fondées non plus. Suite à de multiples dénoncia-

tions calomnieuses des deux associations, l'administration est venue, à chaque fois, contrôler inopinément les installations qui se sont révélées être conformes. Stop à l'acharnement ! Chef d'entreprise, je peux accepter beaucoup, sûrement trop, de ces attaques que je qualifierais de « personnelles ». Je ne peux accepter, en revanche, que les compétences et le savoir-faire de mes salariés soient remis en cause. Je le dis haut et fort : ces procédures ont fait du bruit (de papier) mais je reste fier de la qualité de notre travail, des conditions d'élevage des animaux, des efforts que nous faisons au quotidien en faveur de la préservation de notre environnement et plus globalement de la réduction de l'impact de notre activité. Je suis totalement conscient des enjeux environnementaux, sociaux et économiques de mon entreprise. Je fais ce qu'il faut pour allier les trois. J'ai grandi sur Landunvez. Plus que quiconque, je suis attaché à ma commune."

\*ARS : Agence régionale de santé - Bretagne

**Tract "Philippe Bizien relève le défi" (2022)**

En ce qui concerne la gestion des effluents épurés entre 2016 et 2018, je vous informe que les bâtiments d'élevage nouveaux n'ayant pas été mis en exploitation avant l'année 2018, la lagune de Kervizinic répondait aux besoins de l'élevage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué Départemental, l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous.

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

Christophe MARX

Au sujet de la date de mise en service des nouveaux bâtiments de la porcherie, les affirmations de l'éleveur dans son tract distribué aux landunvéziens en 2022 sont en contradiction avec celles de la préfecture du Finistère, écrites dans un courrier adressé en 2020 à l'Association pour la protection et promotion de la côte des légendes. © Captures d'écran

**Un phénomène qui se reproduit**

En Bretagne, le cas de Landunvez n'est pas isolé : à Plouvorn, un captage d'eau potable a aussi été fermé en 2007 en raison d'un taux de nitrates trop élevé, et le plan d'eau de Lanorgant fait face à des fermetures régulières en raison d'une pollution aux cyanobactéries liée aux épandages d'effluents.

Malgré tout, un projet d'extension d'une porcherie visant à produire plus de 45 000 porcs par an est sur les rails. Soit près du double de la capacité de l'élevage landunvézien. À l'origine du projet, l'EURL Palut, ancienne propriété de François Palut, maire de la commune de Plouvorn jusqu'en 2020 et président de l'Association pour le maintien de l'élevage en Bretagne.

Dans les Côtes-d'Armor aussi les débats sont vifs : l'extension - déjà réalisée - d'une porcherie à Minihiy-Tréguier vient d'être annulée par la cour administrative d'appel de Nantes en raison des impératifs de qualité de l'eau et de lutte contre les algues vertes. Dans le même temps, la préfecture vient d'autoriser l'extension à plus de 22 000 porcs d'une porcherie, à Langoat, décision contestée par des associations locales. Autant dire que la guerre de l'eau a débuté.

La suite, elle, semble écrite par la FNSEA : le 26 septembre, lors de son traditionnel rendez-vous de rentrée avec les parlementaires, le syndicat agricole majoritaire, face au déficit d'eau, a clairement exprimé son souhait de voir se développer autant que possible en France les retenues d'eau (mégabassines et barrages y compris sur cours d'eau) dédiées à l'agriculture productiviste.

**Kristen Falc'hon** et **Inès Léraud**

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse [enquete@mediapart.fr](mailto:enquete@mediapart.fr). Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, la marche à suivre est explicitée dans cette page.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Direction éditoriale** : Stéphane Alliès et Carine Fouteau

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

RCS Paris 500 631 932.

Numéro de CPPAP : 1224Y90071

N° ISSN : 2100-0735

Conseil d'administration : Fabrice Arfi, Jean-René Boisdrion, Carine Fouteau, Edwy Plenel, Sébastien Sassolas, James Sicard, Marie-Hélène Smiéjan.

Actionnaires directs et indirects : Société pour l'Indépendance de Mediapart, Fonds pour une Presse Libre, Association pour le droit de savoir

**Rédaction et administration** : 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris

**Courriel** : [contact@mediapart.fr](mailto:contact@mediapart.fr)

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : Société Editrice de Mediapart

**Abonnement** : pour toute information, question ou conseil, le service abonnés de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : [serviceabonnement@mediapart.fr](mailto:serviceabonnement@mediapart.fr) ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 11 place Charles de Gaulle 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.